



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Centre National de la Propriété Forestière**  
Corse



Madame la Maire  
Mairie de Grosseto-Prugna  
20128 GROSSETO-PRUGNA

**N/Réf : CB/PS/2024/25**

**Affaire suivie par : Philippa Sbrescia – philippa.sbrescia@cnpf.fr – 06 99 50 46 37**

**Objet : Avis élaboration du PLU de Grosseto-Prugna**

Ajaccio, Mardi 13 février 2024

Madame la Maire,

Vous avez bien voulu nous saisir sur le dossier de PLU de la commune de Grosseto-Prugna, par la présente, nous avons l'honneur de vous faire part de nos remarques sur ce dernier.

Vous prévoyez le classement de 137,78 ha d'espaces boisés, soit seulement 4 % de la surface communale. La majorité de ces espaces se situent sur Porticcio, zone de la commune soumise à une très forte pression foncière. Nous estimons que la part des Espaces Boisés Classés de votre commune est largement insuffisante au regard des enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols et la consommation des espaces boisés au profit de l'urbanisation.

Pour rappel le classement en EBC n'interdit pas les coupes de bois du moment qu'elles entrent dans le cadre d'un Plan Simple Gestion ou d'un Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles + agréés. Il peut donc, dans ces cas-là, y avoir une activité d'exploitation prévue lors de l'élaboration de ces documents de gestion durable pour l'équipement indispensable à la mise en valeur et à la protection de la forêt. En dehors de ces documents de gestion durable, les coupes d'arbres sont soumises à déclaration préalable à la Mairie, sauf cas particuliers (arbres dangereux, etc...) ou arrêtés préfectoraux dispensant de la déclaration de certains types de coupes.

Nous souhaiterions qu'il y ait une prise en compte détaillée des peuplements forestiers dans votre diagnostic, de manière générale et également dans la section consacrée aux EBC (essences forestières, types de peuplements, surfaces, etc...). Nous ne pouvons que regretter l'absence d'un diagnostic forestier précis pourtant obligatoire d'après l'article L. 151-4 du Code de l'urbanisme. A défaut de donner une image précise du territoire, les données forestières vous auraient permis de chiffrer la surface forestière totale, le nombre de propriétaires forestiers et la surface couverte par des Documents de Gestion Durable

Près de 530 ha de forêt sont soumis à Plan Simple de Gestion et près de 80 ha possèdent un document de gestion durable (CBPS+) sur la commune de Grosseto-Prugna, ce qui démontre l'importance majeure de la forêt sur cette dernière.

**Centre National de la Propriété Forestière | Corse**

9 Cours Jean Nicoli – 20090 AJACCIO

+33 (0)4 95 23 84 24

corse@cnpf.fr – corse.cnpf.fr

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier SIRET 18009235500486 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 751 800 923 55



Sur ce territoire, de par leur importance, les forêts participent non seulement à la qualité du cadre de vie et à la richesse environnementale, mais aussi au développement économique local. Nous sommes attachés à sa prise en compte, indispensable au maintien des autres fonctionnalités de la forêt

L'économie, en lien avec les activités forestières sur ces espaces, n'a pas été prise en considération. Qu'elles soient à dominante feuillue ou résineuse, les forêts participent à l'économie locale en répondant notamment aux besoins en bois d'œuvre et en bois énergie de la population mais aussi de la commune avec les chaufferies bois. Une analyse des boisements et des activités de gestion de ces territoires est donc nécessaire.

Nous vous rappelons, que CNPF Corse se tient à disposition des propriétaires qui souhaiteront mettre en valeur leur patrimoine forestier, notamment par l'élaboration de PSG mais également d'autres documents de gestion durable (Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles avec programmes de coupe pour les propriétés de moins de 20 ha). Il est important d'envisager une amélioration des terrains forestiers, le CNPF est habilité à donner des conseils gratuits en la matière aux propriétaires concernés s'ils le souhaitent.

Espérant avoir répondu à vos attentes et restant à la disposition des propriétaires forestiers de Grosseto-Prugna pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe Barbe  
Pour Ordre l'Ingénieur Forestier  
Florian GALINAT

Directeur